



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# L'UCPR, PROVALE ET TECH XV SIGNENT LA MISE EN PLACE DE LA REDEVANCE D'IMAGE DANS LE RUGBY

**PARIS, LE 20 MAI 2019** – Les partenaires sociaux du rugby ont signé un accord permettant la mise en place de la redevance de droit à l'image.

L'UCPR (syndicat des clubs professionnels) a conclu avec Provale (syndicat des joueurs) et TECH XV (syndicat des entraîneurs) un accord permettant la mise en œuvre dès la saison 2019/2020 du dispositif prévu par la loi du 1er mars 2017. Ce dispositif permet à un club de conclure avec un joueur ou un entraîneur professionnel de son effectif un contrat relatif à l'exploitation commerciale de son image associée à celle du club, en contrepartie du versement d'une redevance.

Le rugby est le premier sport professionnel à mettre ce dispositif en place.

---

### CONTACTS PRESSE

**LNR** : Emmanuelle Varron - [emmanuelle.varron@lnr.fr](mailto:emmanuelle.varron@lnr.fr) - 01 55 07 87 51  
**UCPR** : Jean-Patrick Boucheron - [jean-patrick.boucheron@ucpr.fr](mailto:jean-patrick.boucheron@ucpr.fr) - 05 55 45 76 47  
**PROVALE** : Marie Averland - [marie.averland@provale.net](mailto:marie.averland@provale.net) - 05 34 40 07 95  
**TECH XV** : Tom Chollon - [tom.chollon@techxv.org](mailto:tom.chollon@techxv.org) - 05 61 50 28 40